

Ce formulaire doit être rempli par la personne qui effectue un stage exigé par un ordre professionnel et qui désire reporter le remboursement de la dette d'études qu'elle a contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Veillez lire attentivement la page intitulée « Renseignements utiles » avant de commencer à remplir ce formulaire.

Réservé à l'Aide financière aux études

## Section 1 Identité et adresse

Nom		Code permanent attribué par le Ministère	
Prénom		Numéro d'assurance sociale	
Numéro	Rue	Direction (Nord, Sud, Est, Ouest)	
Appartement	Municipalité		
Municipalité (suite)	Province	Code postal	Numéro de téléphone (résidence) Ind. rég.
Pays	Autre numéro de téléphone Ind. rég.		Poste
Adresse électronique			

(Inscrivez votre adresse électronique seulement si vous désirez recevoir votre correspondance par courriel.)

## Section 2 Situation familiale

Cochez la case qui correspond à votre situation. (Si vous n'avez pas d'enfant à charge, passez à la section suivante.)

Je suis chef de famille monoparentale.       J'ai un ou des enfants à charge sans être chef de famille monoparentale.

Inscrivez le prénom, le nom et la date de naissance de chaque enfant à votre charge.

Prénom	Nom
Date de naissance A M J	
Prénom	Nom
Date de naissance A M J	
Prénom	Nom
Date de naissance A M J	
Prénom	Nom
Date de naissance A M J	

Si vous manquez d'espace, utilisez une autre feuille que vous joindrez au présent formulaire.



# Renseignements utiles

## Renseignements utiles

### Report du remboursement de la dette d'études

Si vous effectuez un stage exigé par un ordre professionnel reconnu par le gouvernement du Québec et que vous êtes dans une situation financière précaire, vous pourriez bénéficier d'un report du remboursement de votre dette d'études. Cette mesure s'applique au remboursement de la dette d'études contractée au titre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Elle ne concerne pas le Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

### Conditions d'admissibilité

À la date de votre demande, vous disposez de revenus mensuels bruts inférieurs au revenu maximum déterminé pour votre situation familiale. (Voir le tableau suivant.)

### Revenus mensuels bruts maximaux selon votre situation familiale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007

Personne sans enfant à charge	Revenu mensuel brut maximal*	1 281 \$			
Personne avec enfants à charge	Nombre d'enfants	1	2	3	4**
	Revenu mensuel brut maximal*	1 502 \$	1 723 \$	1 944 \$	2 165 \$
Chef de famille monoparentale avec enfants à charge	Nombre d'enfants	1	2	3	4**
	Revenu mensuel brut maximal*	1 614 \$	1 835 \$	2 056 \$	2 277 \$

\* Si votre salaire vous est versé toutes les semaines, il faut le multiplier par 4,33 pour obtenir votre revenu mensuel brut. Si votre salaire vous est versé toutes les deux semaines, il faut le multiplier par 2,16.

\*\* Pour chaque enfant additionnel, il faut ajouter 221 \$ au montant indiqué dans le tableau pour établir le revenu maximal.

Votre stage doit être reconnu par le gouvernement du Québec et exigé par un ordre professionnel. (Voir ci-dessous la liste des ordres professionnels reconnus et la durée des stages correspondants.)

Le stage doit débiter à la fin de votre programme d'études et s'effectuer conformément au règlement de l'ordre professionnel.

Même si votre stage se fait de façon discontinue, il est considéré comme continu depuis la date officielle du début.

Pour chaque période de stage de 12 mois, vous devez remplir une demande afin d'établir votre admissibilité à la présente mesure.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires auprès du Service de l'accueil et des renseignements de l'Aide financière aux études, au (418) 643-3750 ou au 1 877 643-3750 (sans frais au Canada et aux États-Unis).

Veuillez retourner le formulaire rempli à l'adresse suivante :

Service de la gestion des programmes et des comptes  
Aide financière aux études  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5

### Stages reconnus par le gouvernement du Québec et exigés par un ordre professionnel

À noter : Depuis la publication du présent formulaire, des stages peuvent avoir été ajoutés à la liste ci-dessous ou retirés de celle-ci. De même, la durée de certains stages peut avoir été modifiée. Il est recommandé de vérifier les renseignements à cet égard auprès de l'ordre professionnel visé.

Ordres professionnels du Québec reconnus	Durée du stage (en mois consécutifs)
Acupuncteurs .....	12 mois
Architectes .....	36 mois
Arpenteurs-géomètres .....	12 mois
Avocats .....	6 mois
Comptables agréés .....	24 mois
Comptables en management accrédités .....	24 mois
Comptables généraux licenciés .....	24 mois
Évaluateurs agréés .....	12 mois
Huissiers de justice .....	6 mois
Ingénieurs .....	24 mois
Ingénieurs forestiers .....	8 mois
Notaires .....	8 mois
Pharmaciens .....	4 mois (600 heures)
Podiatres .....	10 mois (1 000 heures)
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés .....	12 mois
Urbanistes .....	24 mois (stagiaire sans maîtrise)
Urbanistes .....	12 mois (stagiaire avec maîtrise)